



Confédération paysanne
Occitanie

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Fait le 16 décembre 2020,

Communiqué de presse

PORT LA NOUVELLE : PUBLIC OU PRIVÉ ?

Le 11 décembre dernier, la commission permanente de la région Occitanie a voté en catimini la délégation de service public sur le port de Port la Nouvelle à un consortium privé qui n'a rien d'une œuvre de bienfaisance, ni d'une association pour la préservation de l'environnement, et dont le nom SEMOP signifie Société d'économie Mixte Opération Unique.

Dans cette entité commerciale, la région ne détient plus que 34 % des parts et devient donc minoritaire, les intérêts privés devant les intérêts des biens communs. Le port de Port la Nouvelle sera mis en danger dans son environnement et dans les finalités sociales mises en avant par la région même.

D'ailleurs, comme toutes les sociétés commerciales, les SEMOP ont pour objectif de produire des dividendes élevés pour leurs actionnaires. Cette clause implique que la collectivité publique intègre la recherche du profit maximum dans une opération d'intérêt général financée par des usagers, ce qui est contraire à ses objectifs républicains

La Confédération paysanne Occitanie considère que la gestion privée des activités portuaires met en danger l'espace portuaire mais aussi les étangs, très intimement liés au port et donc les activités des petits pêcheurs, la cité même de Port la Nouvelle avec l'entrée des grands pétroliers, la production et les importations d'hydrogène, les dépôts gaziers et pire les importations d'engrais azotés qui ne seront autres que les très explosifs nitrates d'ammonium. Ce dernier objectif nous semble bien éloigné de la volonté politique de la région de rendre notre agriculture plus vertueuse en matière d'environnement.

Outre la continuité assignée à la SEMOP de reprendre les objectifs que nous ne cessons de dénoncer sur le triplement des exportations de céréales, il en est un nouveau qui apparaît dans les objectifs de la SEMOP : celui de pouvoir importer les blés durs du Canada ou d'autres pays où les coûts de production sont moins élevés qu'en France pour les réexpédier sur le bassin méditerranéen. La région favorise ainsi à plus grande échelle le dumping planétaire des produits agricoles détruisant par là même la production céréalière de notre région déjà en plein déclin¹.

¹ Dans le business plan de la région, la production de blé dur est annoncée pour 1,8 millions de tonnes en 2018, or les chiffres de la récolte sont de 1,6 MT en 2019 et 1,3 MT en 2020. Port la Nouvelle sera dans l'incapacité de parvenir aux objectifs surévalués fixés par la région si tant est que la France conserve ses marchés sur le Maghreb.

La Confédération Paysanne Occitanie demande aux élu-e-s du conseil régional de ne pas entériner le 17 décembre en assemblée plénière la privatisation d'un bien commun et d'un service public, de garder le contrôle sur l'activité portuaire, l'environnement et la sécurité des personnes. Enfin nous réitérons notre demande de moratoire sur les travaux actuels d'agrandissement du port.

Contact presse :

Pascal Pavie - pavie.conf@wanadoo.fr / 06 87 87 79 32